

Rapport de jury

**PROFESSEUR·E D'ÉDUCATION  
PHYSIQUE ET SPORTIVE  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

**- Session 2018 -**

Concours d'entrée dans le corps des professeur·e·s de la Ville de Paris  
(discipline : éducation physique et sportive dans les classes de niveau élémentaire des écoles de la ville de Paris)

Août 2018

## 1. Rappel du cadre du concours

---

### A. Missions

Les professeur·e·s de la ville de Paris ont pour mission d'apporter une prestation d'enseignement supplémentaire et spécialisée aux enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville de Paris.

En qualité d'enseignants, ils-elles sont habilité·e·s, pendant le temps scolaire, à faire pratiquer toutes les activités relevant de leur spécialité, conformément aux programmes et instructions officielles de l'Education nationale pour les écoles élémentaires de la ville de Paris.

### B. Nature des épreuves

Le concours comporte 3 séries d'épreuves.

#### 1<sup>ère</sup> série : EPREUVES ECRITES DE SOUS ADMISSIBILITE

1- Composition relative à l'éducation générale et à l'éducation physique et sportive appliquée à l'école élémentaire (coef 4)

2- Composition relative aux connaissances didactiques et pédagogiques appliquées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire à partir d'un document pédagogique pouvant comporter des photos, illustrations, schémas, tableaux, textes (coef 3)

#### 2<sup>ème</sup> série : EPREUVES SPORTIVES D'ADMISSIBILITE

1- Epreuve de gymnastique sportive (coef 1)

2 - Epreuve de natation (coef 1)

3 - Epreuve de sauvetage (coef 1)

4 - Epreuve d'athlétisme (coef 1)

5- Epreuve de basket-ball (coef 1)

#### 3<sup>ème</sup> série : EPREUVE D'ADMISSION

Leçon devant le jury suivie d'un entretien (coef 6)

## 2. L'organisation de la session 2018

---

Le concours de l'année 2018 ouvert à partir du 22 janvier 2018, s'est déroulé du 22 janvier 2018 (date des épreuves écrites) au 16 mai 2018 (date de publication des résultats d'admission).

### A. Jury

Le jury était composé de la manière suivante (dont 4 hommes et 2 femmes) :

|   |
|---|
| Une inspectrice de l'Education Nationale, Présidente du jury (femme)                      |
| Un cadre administratif à la direction des affaires scolaires de la ville de Paris (homme) |
| Deux élus locaux (villes de banlieue) (femme et homme)                                    |
| Un professeur EPS à la direction des affaires scolaires de la ville de Paris (homme)      |
| Un professeur EPS retraité (homme)  |

### B. Les candidats

**160** candidats ont été convoqués à la 1<sup>ère</sup> série (32 femmes et 128 hommes) ;  
**126** se sont présentés (25 femmes et 101 hommes) et **124** ont participé aux 2 épreuves écrites (25 femmes et 99 hommes) ;  
**60** candidats ont été déclarés sous-admissibles (14 femmes + 46 hommes) ;  
**60** ont participé à l'épreuve d'admissibilité (14 femmes + 46 hommes) ;  
**49** candidats ont été déclarés admissibles (10 femmes + 39 hommes) ;  
**49** ont participé à l'épreuve d'admission ;  
**25** candidats ont été déclarés admis sur la liste principale (7 femmes + 18 hommes) ;  
**2** candidats ont été déclarés admis sur la liste complémentaire (2 hommes).

## 3. Remarques générales

---

Le taux de participation aux épreuves de la 1<sup>ère</sup> série est de **79 %**.

Les barres de sous-admissibilité, d'admissibilité et d'admission communiquées ci-après s'entendent sans note éliminatoire.

La barre de sous-admissibilité a été fixée à 59 points (soit une moyenne de 8,43) ;  
La barre d'admissibilité a été fixée à 97,03 points (soit une moyenne de 8,09) ;  
La barre d'admission a été fixée à 181,25 points (soit une moyenne de 10,07) pour la liste principale et à 180,43 points (soit une moyenne de 10,02) pour la liste complémentaire.

#### 4. Les épreuves écrites de sous-admissibilité

---

Les 2 épreuves ont fait l'objet d'une double correction.

**Epreuve n° 1 : composition relative à l'éducation générale et à l'éducation physique et sportive appliquée à l'école élémentaire.**

**Sujet donné :**

*L'école doit offrir un cadre bienveillant à même d'inspirer confiance aux élèves.*

*Comment le professeur d'éducation physique et sportive peut-il, à l'école élémentaire, créer les conditions d'un climat scolaire serein propice aux apprentissages ?*

*Vous illustrerez vos propos à l'aide d'exemples concrets.*

L'évaluation portait notamment sur les points suivants :

- compréhension et traitement du sujet
- problématisation, définition, mise en tension des termes du sujet
- argumentation
- connaissances institutionnelles

Constat et conseils : une bonne copie est une copie dont les termes du sujet sont définis et qui respecte la méthodologie de la dissertation.

Il est important de faire du lien entre deux idées et les citations doivent être au service de l'argumentation. Un faible niveau grammatical et syntaxique empêche les correcteurs d'accéder au contenu de la dissertation.

Une copie notée 17/20 est annexée au présent rapport de jury.

|           | Nombre de candidats | Moyenne générale | Échelle des notes | Notes ≥ 10     | Notes éliminatoires |
|-----------|---------------------|------------------|-------------------|----------------|---------------------|
| Epreuve 1 | 124                 | 8,38             | 1,5 à 17          | 38 dont 5 ≥ 15 | 35                  |

#### **Epreuve n° 2 : connaissances didactiques et pédagogiques**

*Pour traiter le sujet ci-après, le-la candidat-e disposait d'un extrait du projet d'école élaboré par le conseil des maîtres avec les représentants de la communauté éducative d'une école élémentaire.*

**Sujet donné :**

*Dans le projet d'EPS de cette école, les objectifs définis dans le cadre de l'axe N°2 du projet d'école sont déclinés de la manière suivante :*

- a. *Amener les élèves à prendre conscience de leurs connaissances et de leurs compétences.*
- b. *Amener les élèves à réfléchir par eux-mêmes pour progresser dans leurs apprentissages.*
- c. *Amener les élèves à faire un lien entre le travail réalisé pendant la séance d'EPS et le travail mené en classe avec le-la professeur-e des écoles.*

*Dans la programmation EPS, il est notamment prévu de proposer à une classe de cours moyen 1<sup>ère</sup> année (CM1) un module d'apprentissage de 8 séances d'arts du cirque ainsi qu'un module d'apprentissage de 8 séances d'acrosport. Ces deux APSA n'ont pas été pratiquées par les élèves dans les classes antérieures.*

Le-la candidat-e choisira l'un des deux modules d'apprentissage programmés.

Il-elle répondra aux deux questions suivantes en s'appuyant sur sa connaissance de l'APSA choisie, des élèves et des programmes d'enseignement de l'école élémentaire.

- 1) Comment le-la professeur-e d'EPS prend-il en compte les 3 objectifs a. b. c. cités plus haut pour concevoir le module d'apprentissage ?
- 2) Pour illustrer votre propos, vous présenterez une situation d'apprentissage\* qui pourrait être proposée lors de l'une des séances du module d'apprentissage en détaillant notamment :
  - o des conduites typiques que vous pourriez être amené-e à observer chez des élèves de CM1.
  - o des outils transversaux qui contribueraient à créer un lien entre la séance EPS et le travail mené en classe favorisant ainsi un croisement entre enseignements.
  - o les modalités d'intervention et de régulation que vous privilégieriez pendant l'activité des élèves.

\*La classe de CM1 compte 25 élèves. Le-la candidat-e dispose des conditions spatiales et matérielles de son choix.

L'évaluation portait notamment sur les points suivants :

- compréhension et traitement du sujet
- argumentation
- situation d'apprentissage proposée
- connaissances institutionnelles

Constat : le niveau général est assez faible. Il y a peu de connaissances institutionnelles liées à l'école élémentaire et peu d'argumentation pour répondre aux 3 objectifs définis. Beaucoup de candidats n'ont pas différencié une situation d'apprentissage d'une séance d'EPS.

Conseils : les connaissances institutionnelles liées à l'école élémentaire sont nécessaires et doivent être utilisées pour servir l'argumentation. Une lecture approfondie du sujet est indispensable et le candidat doit s'attacher à répondre à chacun des points. Un effort doit être porté à la présentation, à l'écriture et à la syntaxe.

Une copie notée 16/20 est annexée au présent rapport de jury.

|                  | Nombre de candidats | Moyenne générale | Échelle des notes | Notes ≥ 10     | Notes éliminatoires |
|------------------|---------------------|------------------|-------------------|----------------|---------------------|
| <b>Epreuve 2</b> | 124                 | 8,18             | 1 à 17            | 37 dont 6 ≥ 15 | 37                  |

Les notes et résultats obtenus :

Seuil de sous-admissibilité fixé à 8,43 de moyenne générale sans note éliminatoire.

**Autres points de repère** : sur les 124 candidats classés, 48 candidats ont été éliminés (note inférieure à 07/20) ; 25 d'entre eux cumulent 2 notes éliminatoires. La moyenne de 10 a été obtenue par 36 candidats.

## 5. Les épreuves sportives d'admissibilité

---

Elles se sont déroulées les 5, 8 et 12 mars 2018

Le 5 mars : 100 m 4 nages ; le sauvetage et le basket-ball sur la journée

Le 8 mars : gymnastique

Le 12 mars : athlétisme (100 m, saut en hauteur ou longueur, lancer de poids et test de Cooper)

| 60 candidats         | Moyenne/20 | Echelle de notes | Nombre de notes éliminatoires | Nombre de notes égales ou supérieures à 10 |
|----------------------|------------|------------------|-------------------------------|--|
| Gymnastique sportive | 11,69      | 1 à 19           | -                             | 41   |
| 100 mètres 4 nages   | 6,06       | 0 à 20           | -                             | 17   |
| Sauvetage            | 14,32      | 3,5 à 20         | 11                            | 49   |
| Athlétisme           | 9,61       | 1,38 à 15,38     | -                             | 24   |
| Basket-ball          | 10,29      | 4 à 20           | -                             | 33   |

Le sauvetage, seule épreuve sportive éliminatoire, compte 11 éliminés (15 %). 7 l'avaient été en 2016 et 1 seul (sur 36) l'avait été lors de la session 2014.

Il est vivement conseillé aux candidats de ne pas négliger l'épreuve de sauvetage en s'y préparant.

Autre remarque : il est rappelé aux candidats que ce recrutement concerne des professeurs qui auront à enseigner la natation à leurs classes ; « Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive ».

Le jury a regretté que beaucoup de candidats n'aient pas participé au 100 m 4 nages.

## 6. L'épreuve d'admission

---

Leçon devant le jury suivie d'un entretien

|              | Moyenne générale | Echelle de notes | Nombre de notes éliminatoires | Nombre de notes égales ou supérieures à 10 |
|--------------|------------------|------------------|-------------------------------|--|
| 49 candidats | 9,20             | 3 à 19           | 11                            | 18   |

Cette épreuve est particulièrement sélective car elle demande aux candidats d'être capables de s'adapter rapidement à une situation (tirage au sort d'un sujet, prise en compte des contraintes d'espace et de matériel, évaluation rapide du niveau et des besoins des élèves) ainsi qu'une bonne connaissance des activités physiques dispensées à l'école élémentaire. L'entretien dure vingt minutes, face à un jury composé de six personnes, il peut se révéler difficile. Il est donc essentiel de préparer les deux composantes de cette épreuve.

Les candidats doivent faire preuve, tant au cours de la séance conduite que de l'entretien, d'une posture professionnelle en rapport direct avec la fonction envisagée.

### Conseils liés à la séance :

Il est attendu d'un professeur de la Ville de Paris qu'il propose des enseignements qui conduiront les élèves à acquérir les compétences figurant dans les programmes officiels du Ministère de l'éducation nationale.

Pour y parvenir, les candidats devront veiller à :

- se présenter clairement et avoir une attitude bienveillante envers le « groupe classe », utiliser un vocabulaire, un niveau de langue, et des expressions appropriés ;
- définir précisément l'objectif de la séance qu'ils conduisent. Que souhaitent-ils que les élèves réalisent durant les 35 minutes ? Il est important de rappeler que placer les élèves en activité ne conduit pas systématiquement à de réelles situations d'apprentissage. Il importe également de bien respecter le thème qui a été tiré au sort ;
- veiller à ce que l'enseignant ne soit pas trop omniprésent (ou dirigiste) afin de favoriser la prise de l'autonomie des élèves ;
- constituer des équipes en fonction de critères pertinents qui pourront être explicités ;
- adapter et sécuriser l'espace de façon pertinente avec les groupes constitués et l'objectif de la séance ;
- accroître le temps d'activité des élèves : Le jury rappelle que tout apprentissage nécessite un temps de pratique important (nombre de répétitions, nombre de jets..) ;
- mettre en avant l'aspect ludique des activités afin de favoriser l'implication des élèves qui sont de jeunes enfants ;
- privilégier des consignes claires et précises ainsi que des moments d'échange ou de questionnement qui permettront de mettre en évidence l'appropriation de compétences par l'élève tout en veillant à respecter le temps de pratique (qui doit pouvoir être chronométré pour une bonne mesure) ;
- favoriser quand c'est possible les échanges entre pairs ;
- éviter une forme stéréotypée de la séance (échauffement, une ou deux activités conduisant ou non à des échanges intermédiaires avec les élèves, bilan final sollicitant ces derniers sur un plan langagier). Si la démarche pédagogique du candidat est active, elle favorise la construction des savoirs. Il doit s'appuyer sur la verbalisation des élèves : acquis antérieurs, propositions de remédiation, facteurs de réussite, etc. Le jury rappelle qu'il n'y a pas de forme canonique de séances.

La mise en activité de début de séance (échauffement) sera dynamique, immédiate, ludique, en lien avec le corps de la séance qui va suivre. C'est en quelque sorte une présentation du candidat qui renvoie au jury une première image que l'on souhaite la plus positive. Celle-ci sera d'une durée raisonnable au regard du temps de la séance (ex : cinq minutes) et veillera à prendre en compte les caractéristiques de l'APSA et du thème de la séance. Une forme qui permet d'utiliser tout l'espace et qui évite une organisation formatée et / ou trop traditionnelle est préférable car elle favorise l'attention des élèves. Entrer dans une activité de lutte ne répond pas aux mêmes attentes qu'un jeu collectif sans ballon.

Si le jury a parfaitement conscience du fait que les candidats ne connaissent pas les élèves qui leur sont confiés, il est important de préciser que les situations proposées au cours de la séance devront tenir compte de ce que doivent réaliser les élèves. Si le candidat, **en les observant**, constate que la situation se révèle trop simple ou au contraire particulièrement difficile, il veillera à la faire évoluer en conséquence. Une attention particulière devra être portée par les candidats à l'hétérogénéité des élèves et à la manière d'y répondre et d'y faire face.

Certains candidats ont choisi, à dessein, d'écrire des informations à destination des élèves sur le tableau blanc fourni. La démarche peut s'avérer intéressante ; il reste à veiller à la qualité de l'écriture (calligraphie), au respect des normes orthographiques et au niveau de lecture des élèves.

Prendre en charge une séance d'EPS avec les élèves nécessite de disposer d'une tenue conforme aux attentes. Le jury apprécie une posture dynamique des candidats pendant la séance réalisée. Les attitudes permanentes « les mains dans le dos » ou « une feuille à la main » permettent rarement de manifester son engagement et sa présence auprès d'une classe.

### Conseils liés à l'entretien :

Les premières minutes de l'entretien s'attachent à un retour du candidat sur les contenus de la séance venant de se dérouler. Le candidat inscrira la séance dans les programmes. Le jury insiste sur la nécessaire qualité d'analyse réflexive en termes de points d'appuis, points à travailler et des mises en perspectives. En effet, il s'agit ici de pouvoir interroger l'atteinte ou non de l'objectif de la séance et surtout d'identifier les raisons ayant conduit ou non les élèves à acquérir ce qui était attendu. Il importe pour cela de s'appuyer sur les comportements observables des élèves ainsi que les critères de réussite de l'activité. Le candidat devra s'attacher à structurer son propos en justifiant les choix qui ont été les siens et savoir se saisir des questions du jury pour faire évoluer sa pensée et envisager des remédiations.

La construction d'une séance s'insère dans une progression qui peut conduire le jury à interroger la manière dont pourrait se dérouler une deuxième séance au regard des éléments d'analyse initialement fournis ainsi qu'à la nécessaire complémentarité à établir entre l'action du professeur des écoles et celle du PVP.

Le jury attend du candidat qu'il connaisse le milieu professionnel dans lequel il devra opérer : attente au regard des programmes, rôle au sein de l'équipe pédagogique, transversalité des domaines mais aussi répartition du service et responsabilité du PVP EPS dans le temps d'éducation physique.

De plus, le rôle du jury est de poser des questions pour évaluer la pertinence du candidat. Le candidat doit se prêter à ce jeu et ne pas s'en offusquer. Une écoute réelle des questions est nécessaire pour rendre efficient le temps qui lui est consacré.

---

## Annexes

---

**Exemples de sujets traités lors de l'épreuve de « Leçon devant le jury suivie d'un entretien » :**

- Assumer des rôles différents. (*activité(s) support : jeux d'opposition*)
  - S'organiser pour aider le porteur de balle ; se démarquer. (*activité(s) support : jeux ou sports collectifs avec ballon*)
-